



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

Date de convocation : 17 avril 2026

Date d'affichage : 17 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de conseillers votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 19 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 17 avril 2026.

Étaient présents : Marie-Claire CHAMBARET, Rémi HEUDE, Alain PRAT, Cynthia TRIMBOUR, François LACOMME, Bernard JACQUET, Patrick VELAY, Laurent MAUGÈRE, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Patrick MIKOLAJCZAK, Bruno PASTRE, Patrick DORÉ, Christèle DEVERGNE, Magali LAJOUX, Olivier CARNOT, Agnès MERZ, Annabella CADET, Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI, David RODRIGUES, Chrystelle LEPAGE, Aurélie CASTANAR, Laura SALIS, Matteo CANTAREL, Timoté FRANCE.

Ont donné pouvoir : Sylvie BARBERI à Marie-Claire CHAMBARET
Laurie FILLÂTRE à David RODRIGUES
Constance GUEY à Timoté FRANCE

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGÈRE

N° 2026 / III / 8 – 7.5 Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale pour 2026

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R.123-25,
VU la délibération n° 2026/ III / 5 – 7.1 du Conseil municipal du 23 avril 2026 portant approbation du budget primitif 2026,
CONSIDÉRANT la volonté municipale de maintenir les missions du Centre communal d'action sociale en direction des administrés,
CONSIDÉRANT la nécessité de lui attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2026,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

DÉCIDE l'attribution d'une subvention d'un montant de 8 000,00 € au Centre communal d'action sociale (CCAS),

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657363 du budget primitif 2026,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny



Publié le : 27/04/2026